

Contre le rouleau compresseur en marche, au mépris des nombreuses mobilisations qui se déroulent depuis des mois,

Contre les conditions inacceptables de la rentrée 2019 dans l'enseignement agricole public,

Contre le « grand flou » sciemment organisé par notre autorité académique (absence d'information sur la dotation horaire par lycée, sur l'évolution des postes),

**L'INTERSYNDICALE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC D'OCCITANIE
APPELLE LES PERSONNELS À VENIR SOUTENIR LEURS REPRÉSENTANT·ES :**

MANIFESTATION

JEUDI 13 JUIN 2019 À PARTIR DE 13H30

AU LPA DE CASTELNAUDARY

à l'occasion de la réunion du Comité technique régional de l'enseignement agricole présidée par le directeur régional

NON aux suppressions de postes (plus de 7 postes d'assistant.es d'éducation, idem pour les autres personnels) qui menacent la pérennité de nos établissements et nos emplois

NON à la baisse du volume des heures d'enseignement (dotation horaire), de 13 000 heures à l'horizon 2021

NON au rehaussement et à la suppression du caractère impératif des seuils de dédoublement des classes pour faire des TP et TD dans de bonnes conditions pédagogiques et de sécurité

NON aux réformes du bac général (disparition de l'agronomie des enseignements obligatoires, etc.) et du bac technologique STAV (Grand oral évaluant l'éloquence en lieu et place d'un oral technique s'appuyant sur le stage individuel en entreprise ou organisme, etc.) qui vont mettre en cause leur attractivité et leur maintien dans l'enseignement agricole

NON à la concurrence généralisée organisée entre lycées, contraire aux principes du service public qui doit garantir l'égalité entre les citoyen·nes et entre les territoires, et entre les voies de formation

NON à l'« autonomie » des directeurs·trices qui pourront décider localement à quelles filières, quelles disciplines sera attribué le volume important de « non-affecté », mettant ainsi en cause le caractère national des diplômes et l'égalité entre les citoyen·nes

OUI à des conditions d'emploi favorables et protectrices pour les agent·es contractuel·les de CFA et CFPPA (obligations de service calquées sur celles des enseignant.es des lycées, avancement selon les grilles titulaires pour tous les ACB, formateurs et administratifs) définies par décret

NON au mixage des publics : élèves, apprenti·es et stagiaires de la formation continue

OUI à des moyens à hauteur des besoins pour créer les conditions réellement favorables à l'augmentation des effectifs dans les établissements d'Enseignement Agricole public.

TOU·TES ENSEMBLE POUR DÉFENDRE NOS REVENDICATIONS !